

LES ATELIERS DE CRÉATION

A travers nos ateliers de création, nous faisons en sorte de favoriser l'expression personnelle et collective ainsi que de développer l'esprit critique des bénéficiaires en les associant à un auteur-artiste sur la création d'une œuvre vidéo. Par cette collaboration, nous mettons volontairement l'accent sur l'écriture de l'œuvre, pierre angulaire de toute création, afin de les impliquer dès le départ dans une démarche d'auteur. Cette étape essentielle, composée de recherches, de questionnements et d'échanges, stimule leur réflexion et nous permet de faire en sorte que « **chacun soit confronté à la pleine et totale responsabilité d'un geste de création, avec tout ce qu'il comporte comme sources, choix, décisions, incertitudes et exaltation** » (Alain Bergala).

Nous prônons une découverte par l'action et nous nous assurons que chacun puisse participer à la réalisation de l'œuvre avec les techniciens (image, son) et les artistes (auteur, réalisateur).

PUBLIC :

Lycées professionnels, Lycées généraux et technologiques, MFR, Associations socioculturelles, Espaces jeunesse, Collèges, Médiathèques.

Si votre structure n'est pas citée ci-dessus, vous pouvez tout de même faire une demande par mail à ateliers@planlibrecreations.fr

CAPACITÉS À DÉVELOPPER :

- Enrichir sa réflexion en prenant part aux échanges
- Présenter sa démarche et défendre son point de vue
- Savoir argumenter sur différents sujets
- Appréhender les différentes étapes du projet
- Appréhension de la démarche artistique d'un auteur

ATTITUDES À DÉVELOPPER :

- Curiosité, ouverture au monde et esprit critique
- Autonomie et initiative
- Attention et motivation
- Faire preuve d'adaptabilité et savoir accepter la critique

DÉROULÉ DE L'ACTION :

Les ateliers de création permettent aux bénéficiaires de créer un film court en collaboration avec les auteurs-artistes de PLC.

ÉTAPES :

1 • ÉLABORATION DE L'ATELIER AVEC L'AUTEUR :	<ul style="list-style-type: none">• Définition des thèmes abordés, des pistes de réflexion, des œuvres de référence• Définition des responsabilités de chaque porteur de projet
2 • ÉCRITURE DE L'ŒUVRE AVEC L'AUTEUR(E) :	<ul style="list-style-type: none">• Envoi de supports de réflexion aux bénéficiaires de l'atelier• Réflexions et remises en question : appréhension de la démarche d'auteur• Écriture du synopsis• Écriture du scénario

/...

3 • PRÉPARATION DU TOURNAGE AVEC UN(E) RÉALISATEUR/TRICE ET UN(E) ASSISTANT(E) RÉALISATEUR.	<ul style="list-style-type: none"> • Dépouillement du scénario (décors, costumes, accessoires) • Repérage des lieux de tournage • Découpage technique • Répétition des acteurs
4 • TOURNAGE AVEC UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS (RÉALISATEUR/TRICE, ASSISTANT(E) RÉALISATEUR, UN(E) OPÉRATEUR SON	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de tous les bénéficiaires aux différents postes techniques et artistiques • Appréhension du jeu et de la direction d'acteurs
5 • MONTAGE AVEC UN MONTEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Interrogation sur la manipulation des images • Montage du film
6 • DIFFUSION AVEC L'AUTEUR(E) OU LE/LA RÉALISATEUR/TRICE	<ul style="list-style-type: none"> • Projection interne du court métrage et bilan de l'atelier • Projection publique avec présentation du projet par les bénéficiaires

MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Moyens humains :

- Chargée de mission et chargée de communication : coordination, déclarations et interventions
- Intermittents (en fonction des besoins) : auteur(e), réalisateur/trice, assistant(e) réalisateur, opérateur-son, monteur, vidéo-graphiste

Moyens matériels :

Unité de tournage et de post-production

LES ENGAGEMENTS

Chaque projet soumis à l'association est pensé, questionné et réfléchi avec les différentes personnes impliquées. Même si un projet semble séduisant de par ses qualités artistiques, son originalité ou tout autre attrait, il est primordial de s'interroger sur sa faisabilité avant toute décision de mise en production. Cette réflexion permet également d'établir les bases de l'atelier conjointement, notamment en matière de temps consacré, de coût et d'objectifs pédagogiques. Cette première étape permet de définir les responsabilités de chacun tout au long du projet et ainsi assurer une collaboration saine, basée sur une confiance mutuelle.

« Plan Libre Créations » s'engage à soutenir les porteurs de projet dans la mise en place de l'atelier dans le respect des conditions susnommées. Cependant, pour optimiser le travail avec les participants, il convient de les engager activement dans l'atelier. Cet engagement comprend :

- Un investissement intellectuel et temporel : de l'élaboration de l'atelier jusqu'à sa réalisation complète
 - Une communication régulière et franche : des échanges construits pour des réponses rapides aux interrogations de chacun
 - Une réelle implication : une présence active mais surtout un engagement intellectuel basé sur la réflexion
- Pour cela, les porteurs de projet s'engagent à maintenir l'intérêt et la participation de chaque bénéficiaire.